

# Cléry-Saint-André



## Plan Local d'Urbanisme

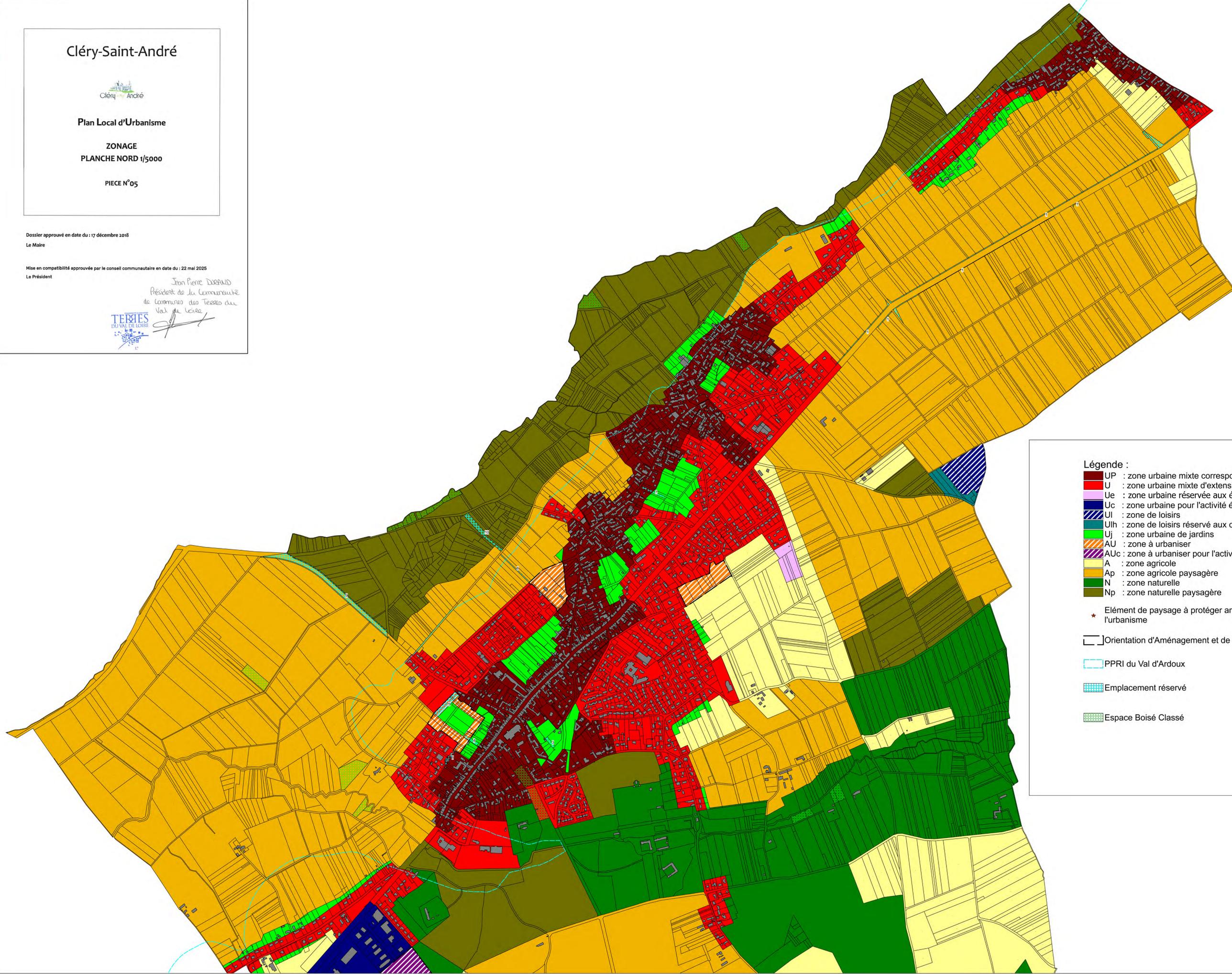
ZONAGE  
PLANCHE NORD 1/5000

PIECE N°05

Dossier approuvé en date du : 17 décembre 2018  
Le Maire

Mise en compatibilité approuvée par le conseil communautaire en date du : 22 mai 2025  
Le Président

Jean Pierre DURAND  
Président de la Communauté  
de Communes des Terres du  
Val de Loire



### Légende :

- UP : zone urbaine mixte correspondant au bâti ancien
- U : zone urbaine mixte d'extension
- Ue : zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif
- Uc : zone urbaine pour l'activité économique
- Ul : zone de loisirs
- Ujh : zone de loisirs réservé aux constructions
- Uj : zone urbaine de jardins
- AU : zone à urbaniser
- AUc : zone à urbaniser pour l'activité économique
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle paysagère

★ Elément de paysage à protéger article L.151-19 du code de l'urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation

PPRI du Val d'Ardoux

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé